

# Affaire de corruption des Pommereaux : le procureur accorde le bénéfice du doute à Gilles Clément

**ABONNES**Cet article est réservé aux abonnés numériques.

[Envoyer à un ami](#)

FAITS DIVERS JUSTICE - LOIR-ET-CHER



Gilles Clément à son arrivée au tribunal discute avec son avocat, Me Stéphane Rapin.  
© (Photo NR, Sébastien Gaudard)

Par **RÉDACTION**

Publié le 20/01/2026 à 20:02

mis à jour le 20/01/2026 à 21:59

Gilles Clément, président du Grand Chambord, et le promoteur Bernard Saunier comparaissaient mardi 20 janvier 2026 dans l'affaire de corruption du projet des Pommereaux à La Ferté-Saint-Cyr.

#### Tribunal correctionnel de Blois

Trois ans après le début de l'enquête et après [plusieurs renvois](#) successifs, le dossier de corruption active autour du projet immobilier des Pommereaux a enfin pu être examiné par la justice, ce mardi 20 janvier.

Comme l'a rappelé le président Xavier Lacasa, l'affaire a débuté le 3 novembre 2022 par la plainte de Bénédicte de Saint-Pierre, propriétaire voisine du site des Pommereaux et présidente de l'association Sologne Nature Sauvage mobilisée contre la construction de 487 villas et d'un golf sur 400 hectares à La Ferté-Saint-Cyr. Elle accuse le promoteur Bernard Saunier, gérant de la Saneo, d'avoir tenté de la corrompre début 2021 pour la dissuader de s'opposer au projet de complexe touristique. La propriétaire met également en cause Gilles Clément, président de la communauté de communes du Grand Chambord.

Cette association avait saisi le tribunal administratif d'Orléans pour contester la validité du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) adopté le 2 mars 2020. Elle obtiendra en janvier 2023 une annulation partielle de cette délibération. Trois semaines plus tard, [le préfet de Loir-et-Cher mettra son veto](#) avec un arrêté refusant l'autorisation environnementale relative au complexe.



Le promoteur Bernard Saunier, gérant de la société Saneo, maître d'ouvrage du projet immobilier des Pommereaux, avant l'ouverture du procès au palais de justice de Blois.

© (Photo NR, Sébastien Gaudard)

S'appuyant sur une conversation enregistrée à son insu le 1<sup>er</sup> février 2021, Mme de Saint-Pierre accuse Bernard Saunier de lui avoir proposé le raccordement à moindre coût de sa propriété de La Ferté-Saint-Cyr au réseau d'eau potable. À condition de retirer le recours intenté contre le PLUi qui risquait de faire capoter son projet. Une somme de 200.000 € lui a également été proposée pour s'assurer qu'elle n'intente aucun recours contre l'autorisation environnementale et le permis d'aménager le complexe touristique.

> **À LIRE AUSSI.** [Loir-et-Cher : soupçons de corruption autour du projet de complexe touristique à La Ferté-Saint-Cyr](#)

La plaignante indique que Bernard Saunier a menacé d'attaquer son permis de construire accordé par la mairie de La Ferté-Saint-Cyr pour la reconstruction de sa grange détruite par un incendie.



L'avocat de Bernard Saunier, Me Henri Carpentier, au palais de justice de Blois.

© (Photo NR, Sébastien Gaudard)

L'exploitation du téléphone de Bernard Saunier a révélé aux enquêteurs des échanges de SMS avec le président de Grand Chambord dont un dans lequel le promoteur écrit « *notre interlocutrice* » et « *on va y arriver* ».

## **« Ce procédé d'enregistrement est scélérat, ignoble »**

Les deux hommes, entendus en garde à vue le 8 janvier 2023 par la brigade de recherches de Blois, ont contesté les faits de corruption.

À la barre où il se tient droit comme un i et s'exprime avec aisance, Bernard Saunier confirme avoir rencontré Mme de Saint-Pierre « *pour mettre à plat nos différends avec elle et son voisin également opposant au projet. Je voulais leur proposer une indemnisation pour leur préjudice. Ce procédé d'enregistrement est scélérat, ignoble.* »

Le promoteur dédouane Gilles Clément, « *un homme d'une grande intégrité, je l'ai un peu utilisé pour faire avancer ma cause.* » Puis il indique avoir « *bluffé* » en déclarant que tout le projet risquait de tomber si le PLUi était retoqué. « *Je me suis haussé du col en proposant ce raccordement.* » L'avocat du président de Grand Chambord lui demande si cela ne lui pose pas un problème moral d'avoir embarqué son client dans cette galère ? « *J'ai agi ainsi pour trouver une solution car cette requête inquiétait les élus locaux.* »

Le procureur Stéphane Javet fustige son « *baratin* » et le soupçonne de vouloir « *bluffer le tribunal* ». « *Vous jouez les bons Samaritains mais n'aviez-vous pas des intérêts financiers dans cette affaire ?* » « *Vous pensez que ce genre de projet coûte dix euros ? Il nécessite des sommes considérables !* », rétorque le prévenu ulcéré. Le projet représente un investissement de 400 millions d'euros.

## **« Victoire à la Pyrrhus »**

Interrogé à son tour, Gilles Clément se déclare « *sidéré* » par le comportement du promoteur. « *Il a parlé en mon nom sans me consulter.* » L'élu a bien reçu la riveraine des Pommereaux au siège de la Com'com à Bracieux le 1<sup>er</sup> février 2021. « *Je ne lui ai pas demandé de retirer sa requête mais expliqué les conséquences d'une annulation totale du PLUi qui aurait coûté 350.000 euros et bloqué les autres projets.* »

Bénédicte de Saint-Pierre confie avoir ressenti comme « *une humiliation* » cette tentative de corruption. « *On ne parle pas avec M. Saunier sans se mettre en danger* » lâche-t-elle en forme de reproche envers le président du Grand Chambord.

Le procureur Stéphane Javet n'a aucun doute sur les intentions de Bernard Saunier. « *Motivé par le pognon, il implique fortement Monsieur Clément dans ce pacte de corruption.* » Il requiert contre le promoteur 18 mois de prison avec sursis et 75.000 euros d'amende. « *Mais qu'est-ce qui incrimine l'élu dont je m'étonne au passage qu'il ignorait que la révision du PLUi était illégale ? Pas grand-chose. Le doute doit lui profiter.* »

*« Madame a gagné une bataille mais pas la guerre, elle obtiendra peut-être une victoire à la Pyrrhus »* a prévenu Bernard Saunier.

Délibéré le 3 mars 2026.

### **Lionel Oger**

#### **« Ces accusations ont laissé des traces »**

> Me Cyrille Mayoux, avocat de la plaignante et de Sologne Nature Sauvage, demande l'euro symbolique : « Il fallait soudoyer ma cliente et son association car les prévenus savaient que le ver était dans le fruit et que la révision du PLUi était illicite en raison d'une décision du tribunal administratif de novembre 2014. »

> Me Stéphane Rapin plaide la relaxe pure et simple au soutien de Gilles Clément et compare ce dossier à une pièce de théâtre qui pourrait s'intituler " Le promoteur, l'écologiste et l'élu ". « L'enquête était légitime mais aucun élément n'a été trouvé contre lui. Ces accusations ont laissé des traces. »

> Une peine jugée « infamante » par Me Henri Carpentier, défenseur de Bernard Saunier. « Ces propositions faites à la plaignante relèvent d'une négociation portant sur un litige et non d'une volonté corruptrice. La vie économique est pleine de ces négociations où l'on souffle le chaud et le froid. Mon client a subi un préjudice considérable. »